



Assurance auto sur un trajet domicile-travail-domicile

Par **kelvin155**, le **26/07/2009** à **09:00**

Bonjour, rnJ'aimerais savoir si une assurance auto peut contraindre un particulier à avoir un délai de trajet maximum (30minutes par exemple) pour rejoindre son domicile et inversement dans la mesure où il est militaire, que les horaires de travail sont variables et que la région est propice aux embouteillages. rnMerci d'avance

Par **chaber**, le **26/07/2009** à **11:46**

Bonjour, rnSauf convention contraire dans votre contrat et vos conditions générales, il n'est pas imposé de limites de kilomètres ou de temps. rnVoir la clause Usage du véhicule